

LE PROJET DE PARC INTERREGIONAL DES BARONNIES

Contrairement à un Parc National qui est créé sur un territoire généralement inhabité et qui a pour vocation principale la protection et la conservation d'un espace naturel exceptionnel, souvent dans un but scientifique, un Parc Naturel Régional n'induit pas de réglementation particulière, il propose des objectifs complémentaires de développement socio-économique et de préservation des patrimoines. Ses buts sont :

- ◆ la préservation des richesses naturelles,
- ◆ l'accueil dans la zone même du parc
- ◆ le développement économique et rural
- ◆ L'animation culturelle, pédagogique...

Pour sa création, les acteurs locaux sollicitent le lancement d'une étude de faisabilité auprès des Conseils Régionaux

Le Parc sera géré par un Syndicat Mixte regroupant les acteurs locaux

La chasse et la pêche ne sont pas limitées

Les activités humaines ne donnent pas lieu à des réglementations particulières.

C'est un territoire regroupant plusieurs communes qui adhèrent à des objectifs communs de développement et d'aménagement du territoire respectueux de l'environnement local.



L'Étude de faisabilité et d'opportunité du Parc a été remise aux élus à Nyons en présence de nombreux acteurs locaux du territoire. La stratégie s'attache à préserver les ressources et le cadre de vie, à encourager la croissance d'activités humaines innovantes et respectueuses de l'homme et de l'environnement. Une plaquette sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres aux foyers de l'ensemble des Baronnies.

La Commune de La Motte Chalancon et la Vallée de l'Oule font partie du périmètre d'étude de ce Parc et les habitants seront associés à la démarche de candidature.